

EXCELLENCE SPORTIVE INDIVIDUELLE

Soutien aux Sports individuels : Espoirs sportifs (**ESP**)
Sportifs de Collectifs Nationaux (**SCN**)
Sportifs de Haut Niveau (**SHN**)

Bénéficiaires :

Clubs sportifs alligériens dispensant une pratique sportive individuelle (*sports collectifs exclus*)

Conditions d'intervention :

Club comptant dans ses effectifs un (des) sportif(s) licencié(s) inscrit(s) sur listes ministérielles en catégorie *Espoir, Sportif de Collectifs Nationaux ou Sportif de Haut Niveau*

Engagement du club à la prise en charge des frais inhérents à la pratique « haut niveau » dudit (desdits) sportif(s) concerné(s) : *à défaut, le club est invité à allouer l'équivalent de l'aide départementale à l'(aux) athlète(s) concerné(s).*

Adhérent(s) licencié(s) résidant en Haute Loire (*à défaut dans un département limitrophe*)

Appartenance à un Pôle sportif (*Espoir ou France*) non obligatoire

Critère d'âge :

Espoirs sportifs (**ESP**) : **jusqu'à 25 ans *** (sauf handisport : sans limite d'âge)

Sportifs de Collectifs Nationaux (**SCN**) : **jusqu'à 25 ans *** (sauf handisport : sans limite d'âge)

Sportifs de Haut Niveau (**SHN**) : **sans limite d'âge**

(* Différence entre l'année de la licence sportive présentée et l'année de naissance de l'athlète)

Modalités d'intervention :

Aide forfaitaire annuelle modulée en fonction de la catégorie dont relève le sportif :

Catégories des listes ministérielles	Aide annuelle / sportif résidant en Haute Loire	Aide annuelle / sportif résidant dans un département limitrophe	Droits de tirage
Espoir (ESP)	500 €	<i>Possibilité de moduler l'aide forfaitaire de chaque catégorie en fonction des performances et/ou de la visibilité médiatique de l'athlète</i>	jusqu'à 3 fois
Sportif de Collectif Nationaux (SCN)	750 €		jusqu'à 3 fois
Sportif de Haut Niveau (SHN)	1 000 €		jusqu'à 10 fois